

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 12 octobre 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Larbi Benkaddour
M. Louis Robert	M. François Brisson (arrivé à 20h15)
M. Jacques Lessard	M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Monsieur André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous après l'ajout des points :

- 3.1.4 Ouverture officielle des bureaux municipaux
- 6.1.8 Abribus
- 7.1.1.A Demande de commandite de Hockey mineur de la Montérégie

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

**Séance ordinaire du
Mardi 12 octobre 2010 à 20 h 00.**

ORDRE DU JOUR OFFICIEL

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

Doc.

Assemblée du 13 septembre 2010

- 1 → Procès-verbal du 13 septembre 2010
- 1.1 Suivi du procès-verbal

Assemblée du 12 octobre 2010

- 2 Liste des comptes à payer
- 2.1 Ajouts du 12 octobre 2010

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

- 3.1.1 → Formation « Le rôle des acteurs municipaux en gestion financière et les pratiques performantes »
- 3.1.2 → Biométhanisation des matières organiques de la MRC de Rouville
- 3.1.3 → Achat de terrain

3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 → Prélèvements automatiques de RBC Banque Royale
- 3.2.1 a Paiements directement par Accès D Affaires
- 3.2.2 → Refinancement du règlement 513-99
- 3.2.3 Formation en droits de mutation
- 3.2.4 Réorganisation des ressources humaines
- 3.2.5 Travaux de réaménagement des bureaux et de la bibliothèque

4 Sécurité publique

- 4.1 → Rapports des incendies

5 Transport

5.1 Voirie municipale

- 5.1.1 Demande de soumissions pour le déneigement des bâtiments municipaux
- 5.1.2 → Embauche d'un brigadier remplaçant

5.2 Réseau routier

- 5.2.1 → Nomination du responsable municipal pour le déneigement
- 5.2.2 → Achat pour le déneigement des trottoirs

- 5.2.3 Soumissions pour l'ajout de lampadaires au croissant des Mésanges et à la rue des Colibris

5.3 Hygiène du milieu

- 5.3.1 Entente avec Farnham pour la conduite d'amenée
- 5.3.2 → Réception définitive de la conduite d'amenée
- 5.3.3 → Protocole d'entente pour la subvention du second réservoir
- 5.3.4 → Enregistreur de données au réservoir d'eau potable
- 5.3.5 → Soumissions pour l'étude préliminaire du traitement des eaux usées du secteur du lac Bleu
- 5.3.6 Projet de l'Association du lac Bleu

6 Aménagement, urbanisme et développement

6.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- 6.1.1 → Demande de dérogation mineure pour le 340, route 235
- 6.1.2 → Formation pour les membres du C.C.U.
- 6.1.3 → Ajout de pierre au Développement La Volière
- 6.1.4 → Développement des terrains de la rue Rachel
- 6.1.5 → Marquage supplémentaire
- 6.1.6 → Lampadaire à la Friperie de l'Ange
- 6.1.7 → Remplacement des réservoirs à l'huile

7 Loisirs et culture

7.1 Activités récréatives

- 7.1.1 → Hockey mineur
- 7.1.2 → Patinage
- 7.1.3 → Rassembl'Arts
- 7.1.4 → Âge d'or
- 7.1.5 → Soirée « jeux de société »
- 7.1.6 → Ateliers sur le deuil
- 7.1.7 → Ateliers de cuisine
- 7.1.8 → Nomination des membres du comité de réflexion
- 7.1.9 → Ajout à la résolution numéro 08-264-10

Période de questions

Points d'information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec Annie pour l'obtenir.*

- Co-1 Fondation du Centre hospitalier de Granby - Invitation au 10^e anniversaire de la Partie d'huîtres
- Co-2 Hydro Québec - Nomination de la chef des relations avec le milieu et projets spéciaux
- Co-3 BPR - 69^{es} Assises annuelles de la FQM
- Co-4 MRC - Réunion du comité de gestion des matières résiduelles
- Co-5 Ville de Marieville - Projet d'achat de panneau afficheur de vitesse
- Co-6 MTQ - Subvention pour entretien des passages à niveau
- Co-7 Caisse populaire Desjardins - Remerciements
- Co-8 Appel de candidatures pour l'Ordre national du Québec
- Co-9 Fête de l'Halloween
- Co-10 Dépliant d'information sur les programmes de rénovation de logements
- Co-11 Rapport de la Cour municipale pour le mois de juin 2010
- Co-12 Prix Innovation en santé et sécurité du travail
- Co-13 Demande d'appui pour l'abandon du nucléaire
- Co-14 Offre de service pour la rédaction d'une politique de gestion contractuelle
- Co-15 Activité Quille-o-thon de la Fondation Les Foyers Farnham
- Co-16 Activité de financement d'Action Haïti
- Co-17 Gala des Grands Chefs pour la Société Canadienne du Cancer
- Co-18 Activité de financement pour le Centre Aux Quatre Poches
- Co-19 Inauguration du Bistro Colombine et de Chocolats Colombe
- Co-20 Approbation de la reddition de compte pour la taxe sur l'essence

Varia

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 10-293-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010;

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 10-294-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Fournisseurs :	10 276 à 10 386	300 067.94 \$
Déboursés directs :	10 253 à 10 275	156 148.43 \$
Salaires :		23 292.72 \$

Adopté

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 07

.- Le promoteur du développement La Volière demande ce que la municipalité compte faire à l'égard du terrain constituant en partie l'emprise de l'impasse du rang Casimir. Ce terrain est détenu par le ministère des Transports qui doit en faire la cession à la municipalité. Madame la maire confirme les démarches entreprises par la municipalité auprès du ministère. Le ministère des Transports a informé la municipalité que les délais pour conclure cette transaction pouvaient atteindre un an. Dans les circonstances et pour le bien du développement, la municipalité demeure dans l'attente que le ministère des Transports réalise toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais.

.- Le promoteur du développement La Volière demande où en est la comptabilisation des dépenses

engendrées par les trois phases de son développement et l'implication de la municipalité. Madame la maire mentionne que la municipalité est en attente d'un rapport final de ses vérificateurs.

.- Le promoteur du développement La Volière demande où en est la municipalité à l'égard de l'éclairage public de sa phase 4. Madame la maire mentionne que cet élément fait l'objet d'un projet d'entente qui lui a été soumis. Le promoteur ne reconnaît pas l'entente et constatation est faite qu'une rencontre entre les parties serait nécessaire.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 34

.- Madame la maire fait rapport que la MRC de Rouville, en partenariat avec les MRC de Lajemmerais et de la Vallée-du-Richelieu, s'engage dans la réalisation d'un centre de traitement intégré des matières organiques putrescibles par procédé de biométhanisation. Pour les assister dans cette démarche, les MRC ont retenu la firme Biogaz EG pour la création d'une Société d'économie mixte qui verra à réaliser la mise en œuvre de ce projet de 40 millions de dollars.

RÉSOLUTION 10-295-10

LOISIRS ET CULTURE - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 05-170-10 autorisant la maire, Madame Odette Ménard, à entamer les négociations pour l'achat du lot numéro 3 517 852 à des fins récréatives et culturelles;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants de la municipalité pour des infrastructures destinées aux loisirs et à la culture en tout genre;

CONSIDÉRANT les emplacements disponibles;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir un emplacement prometteur pour les besoins à long terme de la municipalité et offrant un accès et une visibilité privilégiés;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame Ménard sur les échanges effectués avec le propriétaire du lot numéro 3 517 852 à ce jour;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de poursuivre les échanges avec le propriétaire du lot numéro 3 517 852 par l'obtention d'une copie de son rapport d'évaluation agréée devant mener à la soumission d'une offre d'achat conditionnelle à l'approbation du conseil municipal et à

l'approbation du moyen de financement.

Adopté

RÉSOLUTION 10-296-10

ADMINISTRATION – INAUGURATION DES BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le réaménagement des bureaux de la municipalité et de leur nouvel accès par l'entrée avant du Centre récréatif visant à créer un milieu de travail dynamique au service de ses citoyens;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 200.00 \$ pour l'inauguration officielle des nouveaux bureaux de la municipalité devant être faite le 20 novembre 2010, sous forme de « Portes ouvertes » aux citoyens.

Adopté

RÉSOLUTION 10-297-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

CONSIDÉRANT le souci de limiter les frais de gestion et d'assurer une efficacité administrative;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité toute autorisation de prélèvement automatique auprès d'institutions financières à l'égard desquelles la municipalité de Ange-Gardien est débitrice, notamment auprès de RBC Banque Royale suite à l'émission de billets à payer datés du 17 février 2010 et du 19 octobre 2010.

Adopté

RÉSOLUTION 10-298-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT le souci de limiter les frais de gestion et d'assurer une efficacité administrative;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le service de la comptabilité à procéder par paiement électronique à l'égard des factures suivantes :

DAS mensuelles;
Desjardins Sécurité financière (assurances collectives);
Fiducie Desjardins (régime de retraite);
Hydro Québec;
Bell Canada;
Bell Mobilité;
Vidéotron;
Gaz Métro.

Adopté

RÉSOLUTION 10-299-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – ATTRIBUTION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 513-99 (PREMIER RÉSERVOIR D'EAU POTABLE)

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par le ministère des Finances pour le refinancement du règlement numéro 513-99 affecté à la construction du premier réservoir d'eau potable, soumissions se résumant ainsi :

Banque Royale du Canada : coût réel de 3.06 %;
Financière Banque Nationale : coût réel de 3.2307 %;
Caisse Populaire de L'Ange-Gardien : coût réel de 3.57 %;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Ange-Gardien accepte l'offre qui lui est

faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt de 503 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 513-99, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

42 600 \$	3,06 %	19 octobre 2011
44 100 \$	3,06 %	19 octobre 2012
45 800 \$	3,06 %	19 octobre 2013
47 400 \$	3,06 %	19 octobre 2014
323 100 \$	3,06 %	19 octobre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté

RÉSOLUTION 10-300-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - MODIFICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 513-99 (PREMIER RÉSERVOIR D'EAU POTABLE)

ATTENDU que conformément au règlement d'emprunt numéro 513-99, la Municipalité de Ange-Gardien souhaite emprunter par billet un montant total de 503 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Ange-Gardien désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU que la Municipalité de Ange-Gardien avait, le 11 octobre 2010, un montant de 503 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 903 500 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 513-99;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 503 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 513-99 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 19 octobre 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	42 600 \$
2012	44 100 \$
2013	45 800 \$
2014	47 400 \$
2015	49 100 \$ (à payer en 2015)
2015	274 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Ange-Gardien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 octobre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 513-99, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Ange-Gardien emprunte 503 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement numéro 513-99.

Adopté

RÉSOLUTION 10-301-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - FORMATION

CONSIDÉRANT le besoin exprimé et la responsabilité de la municipalité en la matière;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 375 \$, plus taxes, à l'endroit de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour la formation

de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à l'égard de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*;

D'autoriser, au surplus, toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 10-302-10

ADMINISTRATION – DESCRIPTIONS D'EMPLOI ET CLASSIFICATION

CONSIDÉRANT le besoin exprimé;

CONSIDÉRANT l'obligation légale imposée par la *Loi sur l'équité salariale*;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant en relation de travail, Monsieur Jean-Yves Pilon;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les descriptions d'emploi proposées à l'égard des postes suivants :

- Directeur général et secrétaire-trésorier;
- Directrice des services administratifs;
- Directrice des services techniques;
- Directrice des services de loisir;
- Perceptrice et secrétaire-réceptionniste;
- Chargé des travaux publics;
- Préposé à l'entretien;

D'adopter également la classification de ces emplois comme suit :

- Classe 1 : Directeur général et secrétaire-trésorier
- Classe 2 : Directrice des services administratifs
Directrice des services techniques
Directrice des services de loisirs
- Classe 3 : Chargé des travaux publics
- Classe 4 : Perceptrice et secrétaire-réceptionniste
Préposé à l'entretien.

Adopté

RÉSOLUTION 10-303-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 05-145-10 approuvant les plans de rénovation des bureaux de l'hôtel de ville et invitant tous les entrepreneurs locaux ayant une licence commerciale de la Régie du Bâtiment du Québec à soumissionner pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 06-173-10 à l'effet qu'un seul des quatre entrepreneurs éligibles de la municipalité de Ange-Gardien a déposé une soumission pour le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville, que le conseil municipal de Ange-Gardien veut encourager les ressources locales, et de continuer les démarches entourant le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville de Ange-Gardien avec l'entrepreneur et l'architecte afin de finaliser et d'optimiser les ressources de tous les intervenants;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame la maire;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner le contrat à forfait signé le 19 juillet 2010 par Madame Odette Ménard, maire, pour la municipalité et par Monsieur Robert Brouillette, pour Construction et Rénovation Robert Brouillette à l'effet d'engager une dépense de 59 800.00 \$, plus taxes, pour le réaménagement des bureaux au rez-de-chaussée, et de 21 700.00 \$, plus taxes, pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale au sous-sol;

D'entériner au surplus les dépenses nettes de 10 465.33 \$ pour le réaménagement des bureaux, de 3 982.74 \$ pour le renforcement du bâtiment et de 10 203.81 \$ pour l'agrandissement de la bibliothèque en guise de travaux supplémentaires non-prévus au contrat original.

Adopté

.- Dépôt des rapports du Service des incendies, lesquels font état de quatre interventions, à l'égard d'un feu dans un poulailler, à l'égard d'un feu dans une résidence, à l'égard d'un feu d'un réservoir d'huile et à l'égard d'une opération de désincarcération, en plus de deux exercices préventifs, la pratique mensuelle et la vérification annuelle des pompes.

.- Madame la maire mentionne que la municipalité a engagé un échange avec la Ville de Farnham à l'égard d'un éventuel soutien en matière de prévention incendie.

RÉSOLUTION 10-304-10

SERVICE DES INCENDIES – RECONNAISSANCE POUR L’ACTIVITÉ PORTES OUVERTES

CONSIDÉRANT la tenue remarquable de l’activité *Portes Ouvertes* par le Service des incendies dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de transmettre au Service des incendies toute la reconnaissance que mérite l’activité tenue le 3 octobre dernier.

Adopté

RÉSOLUTION 10-305-10

VOIRIE - DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le souci d’encourager les entrepreneurs locaux;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services techniques à obtenir des soumissions pour le déneigement des différents bâtiments de la municipalité auprès d’entrepreneurs locaux.

Adopté

RÉSOLUTION 10-306-10

SÉCURITÉ PUBLIQUE - EMBAUCHE D’UN BRIGADIER REMPLACANT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08-255-10 autorisant l’embauche de deux brigadiers scolaires et d’un remplaçant;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-274-10 confirmant l’embauche de deux brigadières scolaires;

CONSIDÉRANT que depuis, un candidat a manifesté un intérêt, qu'il se qualifie pour la tâche et qu'il est disposé à agir comme remplaçant;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir avec Monsieur René Besner aux mêmes conditions que les brigadières afin d'agir à titre de remplaçant de ces dernières;

De soumettre les personnes agissant à titre de brigadier scolaire à une vérification d'antécédents judiciaires.

Adopté

RÉSOLUTION 10-307-10

VOIRIE - NOMINATION DU RESPONSABLE MUNICIPAL POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement intervenu avec Messieurs Roger Barber et Mario Côté, lequel implique la nomination d'un représentant pour la municipalité;

CONSIDÉRANT les contrats de déneigement des bâtiments municipaux à venir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Monsieur Germain McLean personne désignée au sens du contrat de déneigement intervenu avec Messieurs Roger Barber et Mario Côté;

De nommer Monsieur McLean également personne désignée au sens des contrats de déneigement des bâtiments municipaux.

Adopté

RÉSOLUTION 10-308-10

VOIRIE - ACHAT

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et le rapport de la directrice des services techniques;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 1 500.00 \$ pour l'achat d'une lame à neige, appareil de fixation et système hydraulique destinés au tracteur municipal pour le déneigement des trottoirs.

Adopté

RÉSOLUTION 10-309-10

VOIRIE - AJOUT DE LAMPADAIRES AU CROISSANT DES MÉSANGES ET À LA RUE DES COLIBRIS

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture de luminaires destinés au croissant des Mésanges et à la rue des Colibris à l'effet suivant :

	Zed	Led
Guillevin Int.	23 387.70 \$	31 097.06 \$
Lumen	24 301.99 \$	32 417.70 \$
Westburne	23 895.64 \$	31 864.61 \$
Franklin Emp.	Aucune réponse	Aucune réponse;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice des services techniques en faveur de la technologie LED et son avantage écoénergétique;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 31 097.06 \$, taxes incluses, à l'endroit de Guillevin International pour la fourniture de dix lampadaires d'apparence identique aux lampadaires du développement La Volière, sous réserve d'un éclairage à LED de couleur différente, destinés au croissant des Mésanges et à la rue des Colibris.

Adopté

RÉSOLUTION 10-310-10

VOIRIE – TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR LES LAMPADAIRES DU CROISSANT DES MÉSANGES ET DE LA RUE DES COLIBRIS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-309-10 pourvoyant à l'ajout de luminaires au croissant des Mésanges et à la rue des Colibris;

CONSIDÉRANT que les luminaires pourront être installés par la municipalité mais que leur raccordement doit être confié à un électricien;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 5 000.00 \$ à l'endroit de Ghislain Côté inc. pour le filage et le raccordement des luminaires du croissant des Mésanges et de la rue des Colibris.

Adopté

RÉSOLUTION 10-311-10

HYGIÈNE - ENTENTE AVEC FARNHAM POUR LA CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT la rencontre avec les représentants de la Ville de Farnham du 16 septembre 2010;

CONSIDÉRANT l'information transmise depuis;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intervenue avec la Ville de Farnham concernant le remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable située sur le territoire de Farnham.

Adopté

RÉSOLUTION 10-312-10

HYGIÈNE - RÉCEPTION DÉFINITIVE DE LA CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jean Lanciault, ingénieur, pour BPR Infrastructure inc. du 14 septembre 2010;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité la réception définitive des ouvrages de remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable du boulevard Industriel à Farnham jusqu'au réservoir d'eau de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 10-313-10

HYGIÈNE - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA SUBVENTION DU SECOND RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT la réception du protocole d'entente pour la subvention du second réservoir en date du 29 septembre 2010;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour le projet d'agrandissement du réservoir d'eau potable.

Adopté

.- Monsieur Rhéal Grenier quitte l'assemblée à 21h32.

.- Retour de Monsieur Rhéal Grenier à 21h34.

RÉSOLUTION 10- 314-10

HYGIÈNE - ENREGISTREUR DE DONNÉES AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la recommandation d'Aquatech et la proposition de L.M.L. Automatisation limitée;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 546.00 \$, plus taxes, à l'endroit de L.M.L. Automatisation limitée pour la fourniture et l'installation d'un enregistreur de données au réservoir d'eau potable.

Adopté

RÉSOLUTION 10-315-10

HYGIÈNE - TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR DU LAC BLEU

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour l'étude préliminaire du traitement des eaux usées du secteur du Lac Bleu de Polytech pour 13 488.56 \$, BPR pour 19 753.13 \$, S.M. Solution pour 20 243.00 \$, et LCL Environnement pour 22 010.63 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services techniques;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 13 488.56 \$ à l'endroit de Polytech pour la conduite de l'étude préliminaire du traitement des eaux usées du secteur du Lac Bleu.

Adopté

RÉSOLUTION 10-316-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – PROJET «UN LAC POUR LES GARDANGEOIS»

CONSIDÉRANT la dynamique de prise en charge du Lac Bleu par le milieu, notamment par la création de l'organisme sans but lucratif «Les Gardes en joie du Lac Bleu»;

CONSIDÉRANT la démarche pro-active et de concertation entamée par l'organisme par la présentation du projet «Un lac pour les Gardangeois»;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer les démarches des Gardes en joie du Lac Bleu dans l'élaboration de projets structurants pour le secteur du Lac Bleu en poursuivant les objectifs de donner accès au Lac Bleu à l'ensemble des Gardangeois et à leurs visiteurs, de protéger l'écosystème du lac, d'enrichir la communauté d'un espace public attrayant, et de mettre en valeur le patrimoine naturel de Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 10-317-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 340, ROUTE 235

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 340, route 235;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de réduire de 25 à 15 mètres la marge avant pour l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant se trouve déjà à 11,35 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-09-01 du Comité consultatif d'urbanisme de Ange-Gardien pour les motifs que ce projet ne porte pas atteinte aux droits de propriété des immeubles voisins, que l'agrandissement ne nuira pas à la visibilité ni à la sécurité de la circulation et qu'un refus de la demande porterait préjudice à la croissance de l'entreprise;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder au lot numéro 3 517 706 du cadastre officiel du Québec la dérogation mineure demandée pour le 340, route 235 en réduisant la marge avant de 25 à 15 mètres pour l'agrandissement projeté à la demande du 7 septembre 2010.

Adopté

RÉSOLUTION 10-318-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - FORMATION

CONSIDÉRANT que la formation est un élément essentiel à l'accomplissement de toute tâche;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ne font pas exception à cette règle;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par des membres du comité;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 500.00 \$ à l'endroit de l'Association québécoise d'urbanisme pour l'inscription de Madame Lucie Grenier et Monsieur Pascal Vachon à la journée de formation portant sur « Le plan d'urbanisme / Un outil de premier plan pour le CCU»;

D'autoriser, au surplus, toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 10-319-10

VOIRIE - AJOUT DE PIERRE AU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la dépense supplémentaire approximative de 1 200.00 \$ requise pour l'ajout de pierre au réseau municipal, à savoir à la rue Claudette et au croissant des Mésanges.

Adopté

AVIS DE MOTION 10-320-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION, POUR MODIFIER LES NORMES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES ET CELLES CONCERNANT L'INSTALLATION OU LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE OU D'UNE PISCINE SUR LES RIVES

Monsieur Jacques Lessard donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil le règlement numéro 701-10 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet d'ajouter des normes au niveau des projets intégrés d'habitation, de modifier les normes au niveau de l'abattage d'arbres et de modifier les normes au niveau de l'installation ou la construction d'un bâtiment accessoire ou d'une piscine sur les rives.

RÉSOLUTION 10-321-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION, POUR MODIFIER LES NORMES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES ET CELLES CONCERNANT L'INSTALLATION OU LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE OU D'UNE PISCINE SUR LES RIVES

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 701-10 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet d'ajouter des normes au niveau des projets intégrés d'habitation, de modifier les normes au niveau de l'abattage d'arbres et de modifier les normes au niveau de l'installation ou la construction d'un bâtiment accessoire ou d'une piscine sur les rives.

Adopté

AVIS DE MOTION 10-322-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT POUR Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET UN CHAPITRE CONCERNANT LA COMPENSATION RELATIVE AUX PARCS

Monsieur Rhéal Grenier donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil le règlement numéro 702-10 modifiant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements, à l'effet d'ajouter des normes concernant les projets intégrés d'habitation et d'ajouter un chapitre concernant la compensation relative aux parcs.

RÉSOLUTION 10-323-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT POUR Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET UN CHAPITRE CONCERNANT LA COMPENSATION RELATIVE AUX PARCS

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 702-10 modifiant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements, à l'effet d'ajouter des normes concernant les projets intégrés d'habitation et d'ajouter un chapitre concernant la

compensation relative aux parcs.

Adopté

.- Monsieur Larbi Benkaddour quitte l'assemblée à 22h27.

.- Retour de Monsieur Larbi Benkaddour à 22h29.

.- Messieurs Louis Robert et Yvan Pinsonneault quittent l'assemblée à 22h31.

.- Retour de Messieurs Louis Robert et Yvan Pinsonneault à 22h33.

RÉSOLUTION 10-324-10

VOIRIE - MARQUAGE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 200.00 \$ pour du marquage supplémentaire aux voies publiques pour l'ajout de lignes d'arrêts suite à l'implantation de nouveaux stops à la rue Saint-Georges et pour la ligne médiane suite à la réfection de pavage du rang Séraphine.

Adopté

RÉSOLUTION 10-325-10

VOIRIE – ÉCLAIRAGE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 200.00 \$ pour modifier l'éclairage du garage municipal afin d'assurer une couverture de l'entrée de la Friperie de l'Ange.

Adopté

RÉSOLUTION 10-326-10

CENTRE RÉCRÉATIF - REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS D'HUILE

CONSIDÉRANT la recommandation de remplacer les réservoirs d'huile du Centre récréatif suite à l'entretien annuel du système de chauffage;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 3 000.00 \$ pour le remplacement des réservoirs d'huile du Centre récréatif pour des réservoirs à double fond.

Adopté

RÉSOLUTION 10-327-10

VOIRIE – ABRIBUS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 06-186-10 à l'effet de prendre en charge l'abribus situé au coin des rues Principale et Bernard;

CONSIDÉRANT son utilité et son besoin de réfection;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 300.00 \$ pour la réfection des panneaux de l'abribus.

Adopté

RÉSOLUTION 10-328-10

LOISIR ET CULTURE - HOCKEY MINEUR

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà acquitté une facture de 18 545.00 \$ pour l'inscription de 32 joueurs auprès de l'Association du Hockey Mineur de la Montérégie pour la saison 2010-2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu cinq inscriptions supplémentaires depuis donnant lieu à une nouvelle facture;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la tarification établie comme suit :

- M.A.G.H. : 270 \$;
- Novice, Atome, Pee-Wee : 455 \$;
- Bantam, Féminin, Midget, Junior : 550 \$;

D'entériner la contribution municipale au hockey mineur pour un montant de 5 550.00 \$ représentant une aide de 150.00 \$ à chacun des 37 joueurs inscrits, comblant ainsi la différence entre la tarification perçue des usagers, soit 15 840.00 \$, et le coût du service assumé auprès de l'Association du Hockey Mineur de la Montérégie, soit 21 390.00 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant de 2 845.00 \$ à l'Association du Hockey Mineur de la Montérégie;

De nommer Monsieur Martin Bonvouloir représentant de la municipalité pour l'année 2010-2011 auprès de l'Association;

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 500.00 \$ à être versé en deux versements égaux en octobre 2010 et en avril 2011 à l'endroit du représentant de la municipalité auprès de l'Association;

Adopté

RÉSOLUTION 10-329-10

LOISIR ET CULTURE - HOCKEY MINEUR

CONSIDÉRANT que l'Association du Hockey Mineur de la Montérégie propose aux municipalités d'ajouter leur logo aux chandails d'une équipe de la ligue moyennant une contribution financière;

CONSIDÉRANT que cela permet d'assurer une visibilité à long terme puisque la durée de vie des chandails est d'environ 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'il importe de faire connaître le soutien de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 500.00 \$ à l'endroit de l'Association du Hockey Mineur de la Montérégie pour l'ajout du logo de la municipalité aux chandails d'une équipe de la ligue à convenir.

Adopté

RÉSOLUTION 10-330-10

LOISIR ET CULTURE - PATINAGE ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services de loisir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la tarification établie pour l'inscription au patinage artistique comme suit :

- Mini-glace : 90 \$;
- Patinage Plus : 90 \$;
- Test 2h : 175 \$;

D'entériner la contribution municipale au patinage artistique pour un montant de 1 500.00 \$ comblant la différence entre la tarification perçue des usagers et le coût du service assumé auprès de la Ville de St-Césaire pour un montant de 2 485.00 \$.

Adopté

RÉSOLUTION 10-331-10

LOISIR ET CULTURE – RECONNAISSANCE DU COMITÉ LES RASSEMBL'ARTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-217-10 autorisant une dépense maximale de 1 500.00 \$ à l'endroit du Comité Culturel mis de l'avant par Monsieur Guillaume Chartrand pour l'organisation de 3 activités musicales au cours de l'année;

CONSIDÉRANT que depuis, le comité s'est choisi un nom;

CONSIDÉRANT le succès de ses premières activités;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reconnaître Les Rassembl'Arts à titre de comité culturel pour la municipalité;

De les appuyer dans leurs efforts et démarches à promouvoir la culture et à permettre le financement d'OSBL.

Adopté

RÉSOLUTION 10-332-10

LOISIR ET CULTURE - CLUB DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT le faible taux de membres actifs malgré un membership important au sein du Club de l'Âge d'Or;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 175.00 \$ pour l'envoi postal d'un sondage auprès des membres du Club de l'Âge d'Or et de la population afin d'accroître l'offre de services en matière de loisirs et culture auprès de cette clientèle selon ses besoins.

Adopté

RÉSOLUTION 10-333-10

LOISIR ET CULTURE - SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ

CONSIDÉRANT le projet de *Soirées Jeux de société* soumis par Madame Nathalie Lacoste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du Centre récréatif pour la tenue de *Soirées Jeux de Société* sous la responsabilité de Madame Nathalie Lacoste, le tout sans frais.

Adopté

RÉSOLUTION 10-334-10

LOISIR ET CULTURE - ATELIERS SUR LE DEUIL

CONSIDÉRANT le projet de tenir des ateliers sur le deuil soumis par Madame Lise Trudeau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du Centre récréatif pour la tenue d'ateliers sur le deuil sous la responsabilité de Madame Lise Trudeau;

D'entériner la tarification de 100.00 \$ pour dix séances et d'autoriser le paiement des inscriptions reçues à l'endroit de Madame Trudeau, sans frais pour l'utilisation du Centre.

Adopté

RÉSOLUTION 10-335-10

LOISIR ET CULTURE - ATELIERS DE CUISINE

CONSIDÉRANT le projet de tenir des ateliers de cuisine soumis par Madame Lynda Tessier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du Centre récréatif sans frais pour la tenue d'ateliers de cuisine sous la responsabilité de Madame Lynda Tessier;

D'entériner la tarification de 40 \$ pour trois ateliers et d'autoriser le paiement des inscriptions reçues à l'endroit de Madame Tessier, sans frais pour l'utilisation du Centre.

Adopté

RÉSOLUTION 10-336-10

LOISIR ET CULTURE - NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE CULTURE, LOISIRS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-288-10 autorisant la formation d'un comité de réflexion en matière de loisirs, culture et environnement;

CONSIDÉRANT l'appel public paru dans Le Gardangeois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Ariane Authier, Pierre Despars, Danny Dion, Daniel Lacoste, Michel Larrivée, Franciene Mucci, Julie Robitaille et Lynda Tessier, membres du Comité consultatif de culture, loisirs et environnement;

De leur adjoindre Jacques Lessard et Jennie Rainville à titre de représentants de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 10-337-10

LOISIR ET CULTURE - SOUTIEN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08-264-10 autorisant qu'un maximum de deux inscriptions par cours soient assumées par la municipalité dans le cas où un minimum d'inscriptions est requis afin d'en assurer la tenue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir à l'effet que le soutien de la municipalité peut également prendre la forme d'achat de matériel durable;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de réitérer le contenu de la résolution numéro 08-264-10 en élargissant sa portée également à toute activité de loisir et de culture;

D'autoriser, au surplus, la directrice des services de loisir à engager, pour le compte de la municipalité, des dépenses d'achats en guise de soutien municipal à la tenue d'activités de loisirs

et de culture selon les balises suivantes :

- Lorsque le matériel est durable et qu'il pourra être utilisé à moyen et long terme pour la même activité ou pour une autre : un montant allant jusqu'à 30 % du coût de l'inscription par session;
- Lorsque le matériel n'est pas durable : un montant allant jusqu'à 15 % du coût de l'inscription par session.

Adopté

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 23 HEURES 02

.- Un citoyen demande si le programme de revitalisation sera reconduit pour l'année 2011, à quoi Madame la maire répond que la décision sera prise après l'étude du budget complétée.

RÉSOLUTION 10-338-10

ADMINISTRATION – RECONNAISSANCE AUX INTERVENANTS DE L'ÉCOLE JEAN XXIII

CONSIDÉRANT la couverture médiatique obtenue de TVA par l'école Jean XXIII;

CONSIDÉRANT que cette visibilité positive est bonne pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT l'initiative et l'effort requis pour une telle démarche;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de transmettre à Madame Julie Bazinet et à son équipe de l'école Jean XXIII toute la reconnaissance de la municipalité pour la couverture obtenue dans le cadre de l'émission Salut, Bonjour!

Adopté

.- Au terme de ces échanges, Madame la maire remercie les citoyens présents et les conseillers pour le travail accompli.

RÉSOLUTION 10-339-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 23h 26.

Adopté

Odette Ménard, maire

André Parent, secrétaire-trésorier